

BROCHURE

TECHNIQUE

**CHAMPIONNAT
NATIONAL PAR EQUIPES
FEDERAL 2 / FEDERAL 3**

GYMNASTIQUE FEMININE

29/30 juin au 1^{er} juillet 2018

VALOGNES (50)



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

1. LE MOT DU PRESIDENT



Le mot du Président général

La première rencontre sportive amicale de l'Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France-devenue depuis Fédération sportive et culturelle de France – s'est déroulée le 24 juillet 1898 au Parc des Oiseaux à Issy-les-Moulineaux.

Depuis 120 ans, la Fédération perpétue la longue tradition des rencontres et championnats annuels qui permettent à des milliers de pratiquants de se réaliser et de s'épanouir dans toutes leurs dimensions à travers des activités sportives ou culturelles.

Si dans leur forme, les rencontres ont changé, l'esprit de solidarité, de respect, de tolérance et de convivialité qui les anime est resté le même.

Aujourd'hui, la Fédération poursuit, grâce à la détermination et au dévouement des femmes et des hommes qui font vivre ses associations, l'œuvre de son fondateur.

Au nombre de ceux-là, « L'Union Sportive » de Valognes, organisatrice du championnat National par équipes F2/F3.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, forts de leur engagement, se sont investis sans compter dans la préparation et l'organisation cet évènement.

Je souhaite à tous les participants de donner le meilleur d'eux-mêmes pour que la fête soit belle et riche de partage et d'amitié.

Christian Babonneau

2. LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous**. Forte de ses 230 000 licenciés et 1650 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition**.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

La Fédération Sportive et Culturelle de France **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc). La Fédération développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. A travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLES

- Plus de 230 000 détenteurs d'une licence.
- 1 650 associations affiliées.
- Une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 21 ligues régionales.
- 40 000 responsables bénévoles.
- 18 000 participants aux manifestations nationales.
- 50 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
- 14 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
- 1 700 formateurs.
- 1 800 stagiaires BAFA/BAFD.



CONSIGNES GENERALES

Chaque Association (*même les associations arrivant le samedi*) doit OBLIGATOIREMENT se présenter à l'Accueil pour retirer son DOSSIER qui contient le BON de RETRAIT du DOSSIER COMPETITION, sans lequel elle ne pourra pas participer aux Championnats. En cas d'arrivée le Samedi, l'accueil se fera sur le site du gymnase de votre première équipe.

Les membres du Jury doivent également se présenter à l'Accueil et se faire pointer auprès des responsables juges de la commission nationale.

ATTENTION ! Les juges ne venant pas se faire pointer le vendredi sont priés de téléphoner à Germinal FLORES au 06.85.78.82.17 pour confirmer leur participation avant 20 heures le vendredi.

*Associations et Membres du Jury doivent indiquer
leur N° d'Affectation*

Retenez bien ce numéro qui vous sera utile durant tout le weekend.

L'accès des salles de compétition sera interdit le vendredi.

**Salle du Château
Place du Château
50700 VALOGNES**

Téléphone de l'Accueil :

06 06 41 33 51

Cette ligne ne sera ouverte que pendant la durée du championnat

3. DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 29 JUIN 2018

- 16 h-24h : Accueil des associations et des juges à la Salle du Château-Place du Château-Valognes 50700
- 18 h 00 : Rassemblement des championnes 2017 (12 gymnastes et 1 entraîneur) à l'accueil des associations puis trajet à pied jusqu'à la mairie – place du Général de Gaulle-Valognes 50700
- 18 h 30 : Réception à la mairie et remise des Trophées Charles Boursier et Charles Manceau
- 20 h : Réunion du comité technique à l'hôtel de l'Agriculture, 18 Rue Léopold Delisle - Valognes 50700

1.2 SAMEDI 30 JUIN 2018

- A partir de 8 h 30 **FEDERAL 2 AINEES**
Complexe sportif – Avenue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
- A partir de 8 h 05 **FEDERAL 3 AINEES**
Complexe sportif - Marcel Lechanoine - Allée du Stade
50700 VALOGNES
- A partir de 8 h 10 **FEDERAL 2 JEUNESSES**
Salle Communautaire - Chemin De La Planque St Jean
50700 VALOGNES
- A partir de 8 h 00 **FEDERAL 3 JEUNESSES**
Complexe sportif – Avenue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG

SECRETARIAT DE COMPETITION :

Salle Arc en Ciel - Allée du Stade
50700 VALOGNES
Fin du contrôle des points à 21h30.

1.2 SAMEDI 30 JUIN 2018

- 21 h 00 Repas officiel à la Salle du Château – Place du Château - **VALOGNES**
- 21 h 00-23 h 30 : **Fête de Nuit**
Plaine de jeux - Stade Georges Pillet – 5 allée du Stade - **VALOGNES**

1.3 DIMANCHE 1^{ER} JUILLET 2018

9 h 00 précises	Accueil de toutes les associations - Place du Château – VALOGNES
10 h – 11h	Défilé dans la ville – arrivée à la Plaine de Jeux – rue du Stade VALOGNES
11 h	<u>Temps Fort sur le thème du Partage</u> : Plaine de Jeux – rue du Stade VALOGNES
11 h 30 - 12 h15	Pique-nique à la Plaine de Jeux – rue du Stade - VALOGNES
12 h 30 -12 h 45	Rassemblement des associations sur la Plaine de jeux pour l'entrée sur le stade Georges Pillet
12 h 45	Entrée des drapeaux, associations et juges sur le stade Georges Pillet
12 h 45 - 15 h	Festival au stade Georges Pillet

1. MEMBRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION

Président général de la fédération	Christian BABONNEAU
Vice-présidente de la fédération en charge de la coordination des activités « Gymniques et d'Expression »	Dominique JOLY
Membre du comité directeur de la fédération Déléguée à la gymnastique féminine	Sophie ERIDIA

2. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Fonction		Nom
RESPONSABLE NATIONAL		Youri DARBOURET
RESPONSABLE DE LA COMPETITION		Elisabeth JEAN
PRESIDENT DU JURY		Germinal FLORES
DIRECTEUR DE CONCOURS	F2A	Joël LECLINCHE
DIRECTEUR DE CONCOURS	F2A	Marie MANIGAUD
RESPONSABLE JUGES PLATEAU	F2A	Lionel GRES + Isabelle GOMMERAT
RESPONSABLE SECRETARIAT	F2A	Pierre DIEBOLD
DIRECTEUR DE CONCOURS	F3A	Justine MANIGAUD
DIRECTEUR DE CONCOURS	F3A	Carole NYS
RESPONSABLE JUGES PLATEAU	F3A	Marie-France JUNOD
SECRETARIAT	F3A	Claire DARIUS
DIRECTEUR DE CONCOURS	F2J	Monique SOURISSEAU
DIRECTEUR DE CONCOURS	F2J	Jeannette BERNARD
RESPONSABLE JUGES PLATEAU	F2J	Michel APPELGHEM
SECRETARIAT	F2J	Marie-Christine JEAN
DIRECTEUR DE CONCOURS	F3J	Marie Odile HANSSSENS
DIRECTEUR DE CONCOURS	F3J	Fanny FONTAINE
RESPONSABLE JUGES PLATEAU	F3J	Elisabeth MORICET
SECRETARIAT	F3J	Christine APPELGHEM
RESPONSABLE MATERIEL		Jean PARISSÉ
MATERIEL		Charly DENNEBOUY

HORAIRES

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des
horaires par club
et les horaires de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

3. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

DISCIPLINE et TENUE

- Les gymnastes sont priées de respecter les installations afin de conserver en excellent état les salles et terrains que la ville met à leur disposition.
- Il est interdit de consommer sur les plateaux de compétition.

L'importance et l'organisation d'une telle manifestation nécessitent le respect des consignes et des horaires établis, ceci dans l'intérêt de tous, pour le bon déroulement de ces championnats.

TENUE VESTIMENTAIRE pour la compétition (cf. art 20.4– PF 2018)

Gymnastes

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe. *(les marques de fabrication peuvent être différentes).*
- Justaucorps en tissu non transparent, avec ou sans manches.
- Les bretelles de moins de 2 cm ne sont pas autorisées.
- L'échancrure ne doit pas dépasser l'aîne.
- Les justaucorps à bride, style danse, ne sont pas autorisés.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, piercing, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) et alliances sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- Le port de l'écusson n'est pas obligatoire. Pas de pénalité pour présence d'écusson sur certains justaucorps.

Entraîneurs

Tenue uniforme pour toute l'association : SURVÊTEMENT complet aux couleurs de leur association ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'Association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices), chaussures de sport blanches (voir tenue des moniteurs et monitrices : art 9.1 du PF 2018).

Juges

- Dames : ensemble blanc (jupe, robe ou pantalon) veste bleu marine
 - Messieurs : pantalon gris, haut blanc, veste bleu marine
- Pour tous, impérativement tennis ou chaussures de sport à dominance blanches

LICENCES :

Les licences et cartes de Juges seront exigées pour tous les participants à la compétition.

AUTORISATION PARENTALE

Pour toute gymnaste mineure, se munir de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

CONTRÔLE DES POINTS

Celui-ci a été établi afin d'éliminer, au maximum, le nombre d'erreurs possible. Il est obligatoire pour éviter tout litige.

Il est recommandé aux entraîneurs de le faire à la fin des épreuves de leur équipe. Se présenter, ou téléphoner, au secrétariat (demander le N° au directeur de concours) pour contrôler le total de points, au plus tôt 1 heure après la fin de l'horaire, et au plus tard 45 minutes après la fin de toutes les épreuves.

Dans le cas de non-exécution de ce contrôle de points, aucune réclamation ne sera prise en considération. Le classement établi par le Secrétariat restera seul valable.

RAPPEL

Art. 22.2 – PF 2018

Toutes les gymnastes d'une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le mouvement d'ensemble.

Article 23.5 –PF 2018

- Lorsque les notes à un degré sont en nombre supérieur au nombre maximum de gymnastes autorisées, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de 8 points est appliquée par note annulée.

- Lorsque les notes à un degré sont en nombre inférieur au nombre minimum de gymnaste imposé, les notes manquantes sont comptabilisées comme une note à 0.

- Lorsque le nombre de gymnastes exécutant le mouvement d'ensemble ou un agrès, est inférieur ou supérieur au nombre de gymnastes passées au contrôle des licences ou au nombre minimum de gymnastes imposé de la catégorie, une pénalité de 8 points est appliquée par gymnaste manquante ou supplémentaire, voir Art. 4.2, sauf gymnaste blessée, voir Art. 10.2.

- De plus, en cas de sur effectif, la meilleure note concernée est annulée, en cas de sous-effectif, la note de 0 sera obligatoirement comptabilisée à la place de la note manquante. (La lettre « a » sera inscrite à la place de la note manquante ce qui induira une pénalité automatique de 8 points).

CONVENTION PARTICULIERE - Article 23.3 PF 2018

Sur un même championnat, par manque d'effectif, il est possible, à condition de n'engager qu'une seule équipe « Ainées », de faire concourir en Ainées, des gymnastes qui sont en dernière année Jeunesses, selon les quotas autorisés ci-dessous :

Catégories fédérales

Catégories Fédérales	
Fédéral	2 gymnastes
Fédéral 1 et 2	
Fédéral 2 et 3	

Ces gymnastes :

- Effectuent au maximum le 5^{ème} degré
- Respectent les normes d'agrès Ainées
- Exécutent le Mouvement d'Ensemble Ainées.

Dans un concours se déroulant sur une journée ou étalé sur un ou deux week-ends, ces gymnastes ne peuvent pas participer en catégorie Jeunesses.

BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Se reporter à l'article 10 du Programme Fédéral 2018.

Les feuilles de déclaration d'accident seront à la disposition des secours à l'infirmerie.

RECLAMATIONS- (art. 11 –PF 2018)

Les Jurys d'agrès n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs.

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du responsable des juges du plateau, accompagnées d'une caution de 15 €.

Elles seront examinées par le Jury d'appel constitué :

- Du Responsable de la CNGF,
- Du Président du Jury,
- Du Responsable des Juges du plateau,

Qui après consultation des Juges concernés, informera l'entraîneur de sa décision.

La décision est sans appel.

La caution est restituée uniquement en cas de modification de note.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

JURYS

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des
JURYS
et les jurys de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

5. CONSIGNES AUX RESPONSABLES D'AGRES, SECRETAIRES D'AGRES ET CONTROLEURS DE LICENCES

CONSIGNES et AFFECTATION des JUGES

Les Juges Fédéraux, Libres, 6^{ème} degré, 2^{ème} échelon, ont été pris en priorité, sans tenir compte de l'inscription des équipes de leur Association et en respectant les choix d'agrès indiqués sur les propositions de Juges.

Vous jugez tous les degrés à l'agrès désigné, toutefois :

- En F2 A, les 6^{èmes} degrés sont notés par le jury N°1 de l'agrès N°1 (dont les noms sont grisés sur le jury), les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- En F3 A, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 des agrès 1-2 et 3, (dont les noms sont grisés sur le jury) les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- En F2 J, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès 1 (dont les noms sont grisés sur le jury), les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : au sol le jury N°1 de l'agrès 2 jugera le second 5^{ème} degré.

IMPORTANT : en cas de désaccord dans les affectations, entre la liste nominative et les tableaux des JURYS, SEULS ces DERNIERS FONT FOI.

Nous demandons aux Juges :

- De ne pas quitter le plateau avant que les directeurs de concours n'aient récupéré toutes les notes et ne donnent le feu vert,
- De conserver, sur leur carnet, leurs notes, le N° des gymnastes et le N° de l'Association. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de réclamation.

L'utilisation par les Juges de téléphones portables durant les épreuves est formellement interdite.

AVIS concernant la DEFECTION de MEMBRES du JURY

Vous figurez dans le Jury, soit en tant que Juge, soit en tant que Remplaçant, Responsable ou Secrétaire d'agrès. Votre présence conditionne le bon déroulement de la compétition.

Si, pour une raison sérieuse, vous ne pouvez assumer vos fonctions, veuillez en informer immédiatement la Fédération et l'Organisateur

* à la FEDERATION (Pascal LE GOUIC) : par téléphone 01 43 38 89 87 ou par mail : pascal.legouic@fscf.asso.fr

* au Responsable du jury, Germinal FLORES 06.85.78.82.17

RAPPEL :

Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition, entraînera pour l'Association l'ayant proposé le paiement d'une amende de 200 euros.

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux championnats nationaux par équipe l'année suivante.

6. CONSIGNES AUX ENTRAINEURS

BRIEFING DES ENTRAINEURS :

Tous les entraîneurs se réuniront à la table des Directeurs de concours pour écouter toutes les informations utiles au bon déroulement de la compétition. Ils auront lu avant la compétition, le briefing des juges.

CONTRÔLE DES LICENCES :

Bien respecter les horaires indiqués sur les pages suivantes.

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie de la feuille de contrôle des licences jointe dans la brochure : les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Vous pouvez vous présenter avec une feuille informatique que vous aurez faite vous-mêmes.

Chaque gymnaste aura inscrit son numéro au feutre sur le dos de sa main droite et présentera sa licence.

En F3J, on ajoutera la lettre inscrite dans le tirage au sort sur la **main droite** et on mettra le numéro de l'association **sur la main gauche**.

RETRAIT DES DOSSIERS DE COMPETITION :

Un entraîneur se présente au directeur de concours, muni du **BON** de retrait du dossier de compétition en échange duquel le directeur de concours lui remettra le dossier de compétition.

F2A	F3A	F2J	F3J
------------	------------	------------	------------

COMPETITION :

L'ordre de passage aux agrès a été effectué par tirage au sort lors de la dernière CNGF. Il est indiqué sur les horaires.

En cas d'absence d'une équipe, le TIRAGE au SORT pourrait être modifié par le Directeur de Concours.

L'entraîneur présentera à chaque secrétaire d'agrès la partie de la feuille de répartition des degrés par agrès jointe à la brochure.

F2A	F3A	F2J
Les 6 ^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès N°1, les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès 1-2 et 3	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès N°1, les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : au sol le jury N°1 de l'agrès N°2 jugera le second 5 ^{ème} degré.

Chaque gymnaste est tenue d'annoncer son N° et le degré qu'elle exécute.

Pour aider à la répartition de vos gymnastes, nous vous proposons une grille de répartition aux agrès pour que vous puissiez noter à l'avance le n° de chaque gymnaste sur l'agrès concerné.

Pour tous les agrès : vous remplirez la fiche de la répartition des filles et des degrés à chaque agrès que vous donnerez au responsable d'agrès.

TABLE DE SAUT :

Vous pouvez regrouper toutes les gymnastes qui utilisent un double tremplin ou un mini-trampoline sur une seule table si cela ne déséquilibre pas trop la répartition.

BARRES ASYMETRIQUES :

Les gymnastes de grande taille ont le droit de monter les 2 barres de la même hauteur à condition d'en avoir obtenu l'autorisation écrite par le responsable des juges du plateau (cf feuille annexe). L'entraîneur doit remettre la barre à hauteur normale après le passage de la gymnaste. **C'est la barre N°1 qui peut monter.**

SOL :

Vous remplirez à l'avance la fiche musique de sol pour répartir vos filles au mieux sur toutes les bandes de sol. Vous présenterez cette feuille au responsable d'agrès lorsque vous arriverez au sol.

Attention il faut minimiser le nombre de passage de la musique.

LE MOUVEMENT D'ENSEMBLE :

Le mouvement d'ensemble s'exécute sur 2 lignes équilibrées, en respectant un écart de 2 mètres au maximum entre les 2 lignes.

5 minutes d'échauffement autorisées (dont un passage en musique possible).

F3 Aînées : dans une salle attenante à la salle de compétition

F2 Aînées et F3 Jeunesses : dans le DOJO

F2 Jeunesses : dans une salle attenante à la salle de compétition

ORDRE DE PASSAGE AUX AGRES

Saut-Ensemble-Barres-Poutre Sol

FEDERAL 2 AINEES

LIEU Complexe sportif – Avenue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG

DIRECTEURS de CONCOURS Joël LECLINCHE
Marie MANIGAUD

RESPONSABLE des JUGES Lionel GRES
Isabelle GOMMERAT- JFF en formation

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 A (art. 26.8 PF 2018)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré			
	6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	2	6	4	2

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu pour une rotation : 15 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
2 Tables de Saut	4	6 min au 1 ^{er} agrès puis 5 min
2 Barres à câbles	4	6 min au 1 ^{er} agrès puis 5 min
3 Poutres	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Sols dynamiques	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min

exemplaire entraîneur

Fédéral 2 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
	5 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 2 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
	5 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

F2A**CONTRÔLE LICENCES****N°****Nom de l'association** _____**LISTE DES GYMNASTES** composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

*Les gymnastes nées en 2004 prendront les numéros 13 et 14***LISTE DES ENTRAINEURS**

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 30 Juin 2018

exemplaire entraîneur

Fédéral 3 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

.....

exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 3 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

F3A**CONTRÔLE LICENCES****N°****Nom de l'association** _____**LISTE DES GYMNASTES** composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

*Les gymnastes nées en 2004 prendront les numéros 13 et 14***LISTE DES ENTRAINEURS**

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 30 Juin 2018

FEDERAL 2 JEUNESSES

LIEU Salle Communautaire - Chemin De La Planque St Jean
50700 VALOGNES

DIRECTEUR de CONCOURS Monique SOURISSEAU
Jeannette BERNARD

RESPONSABLE des JUGES Michel APPELGHEM

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 Jeunesses (art. 26.8 PF 2018)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	2	8	4

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 15 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
2 Tables de Saut	4	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
2 Barres Asymétriques	4	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Poutres	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min
3 Sols	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min

exemplaire entraîneur

Fédéral 2 Jeunesses Association N°
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

.....

exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 2 Jeunesses Association N°
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 30 Juin 2018

Fédéral 3 Jeunesses Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
 Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
 Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

.....

Fédéral 3 Jeunesses Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
 Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
 Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 30 Juin 2018

PROGRAMME DU DIMANCHE

9 h 00 précises	Accueil de toutes les associations - Place du Château – VALOGNES
10 h – 11h	Défilé dans la ville – arrivée à la Plaine de Jeux – rue du Stade VALOGNES
11 h	<u>Temps Fort</u> sur le thème du Partage : Plaine de Jeux – rue du Stade VALOGNES
11 h 30	Pique-nique à la Plaine de Jeux – rue du Stade - VALOGNES
12 h 30	Rassemblement des associations sur la Plaine de jeux pour l'entrée sur le stade Georges Pillet
12 h 45	Entrée des drapeaux, associations et juges sur le stade Georges Pillet
12 h 45 - 15 h	Festival au stade Georges Pillet

Programme du festival

- ∞ Défilé des drapeaux et des associations
- ∞ Entrée des juges
- ∞ Entrée du club organisateur et des bénévoles
- ∞ Entrée des trophées fédéraux
- ∞ Mot du Président général de la FSCF
- ∞ Flash-mob (toutes les gymnastes restent sur le stade)
- ∞ Palmarès Mouvement d'ensemble Jeunesses F2 et Jeunesses F3
- ∞ Mouvement d'ensemble Jeunesses
- ∞ Palmarès par catégorie Jeunesses F2 et F3
- ∞ Transmission du témoin de Valognes 2018 à Armentières 2019
- ∞ Palmarès Mouvement d'ensemble Aînées F2 et Aînées F3
- ∞ Mouvement d'ensemble Aînées
- ∞ Palmarès par catégorie Aînées F2 et F3
- ∞ Défilé des championnes

CONSIGNES POUR LE DIMANCHE

TENUE des ENTRAINEURS :

Pour tout le weekend, SURVÊTEMENT complet aux couleurs de leur association ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'Association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices), chaussures à dominante blanche (voir tenue des moniteurs et monitrices : art 5.3 du PF 2018).

Pour le Festival, les entraîneurs n'entrent sur le stade que s'ils sont en tenue réglementaire et sans gros sac.

TENUE des GYMNASTES :

Défilé et Rassemblement des jeunes :

- Justaucorps + survêtement du club ou justaucorps + corsaire/short.
- Casquette ou foulard (forme et couleur uniformes)
- Chaussons blancs ou chaussures blanches légères.

Festival

- Justaucorps
- Casquette ou foulard (forme et couleur uniformes)
- Chaussons blancs ou chaussures blanches légères. Si les chaussures ne sont pas conformes, les filles rentreront pieds nus sur le stade pour le festival.

PANCARTE et DRAPEAU

Chaque Association doit avoir **son drapeau et sa pancarte**. Les associations **défilent** dans la ville avec leur drapeau et leur pancarte, pour le **festival**, tous les drapeaux entrent ensemble et chaque association entre sur le stade avec sa pancarte.

PANCARTE

Elle doit être sur fond blanc, propre et lisible et mentionner :

- Le nom du CLUB en entier
- La ville et le département en LETTRES

Pour les nouvelles Associations, les normes demandées sont :

- Largeur 70 cm
- Hauteur 35 cm
- Longueur du manche +/-1m50

RECOMMANDATIONS aux ENTRAINEURS

La présence de toutes les équipes est indispensable le Dimanche matin. (Article 5-PF 2018)

Vous êtes un exemple pour vos gymnastes. Votre attitude et votre motivation pour les différentes manifestations seront le fruit de l'image qu'elles donneront de la Fédération :

Toute attitude et comportement jugés incorrects et persistants malgré un avertissement de la part d'un membre de la CNGF, entraînera le déclassement de l'équipe.

Pour toutes les manifestations :

- Respecter l'horaire, être attentif aux consignes des membres de la CNGF et de l'organisation.
- Participer activement en ayant du RESPECT à l'égard d'un moment qui est à l'image de notre identité et qui réunit tout le monde à travers la joie d'être ensemble.

Pendant toute la durée du festival, suivre les consignes données au micro et les instructions des Membres de la C.N.G.F. qui sont responsables du bon déroulement de celui-ci, nous vous en remercions par avance.

CONSIGNES POUR LE DEFILE

9 h 30 : RASSEMBLEMENT de toutes les associations à la salle du château place du Château avec pancarte et drapeau.

10 h 00 : Départ du défilé sous la direction de la CNGF encadré par l'organisateur. Chaque équipe défile en 2 lignes de 5 gymnastes, le drapeau et la pancarte se placent en avant de l'association. Les entraîneurs peuvent se mettre dans le défilé s'ils sont en tenue.

CONSIGNES POUR LE FESTIVAL

12 h 30 **RASSEMBLEMENT** sur la Plaine de Jeux à l'arrière du stade Georges PILLET
Les drapeaux se rassemblent tous à l'entrée du stade.

12 h 45 Début du festival

Défilé sur le stade :

- Pancarte en avant de l'association tournée vers les tribunes pour que l'animateur puisse lire le contenu de la pancarte
- Gymnastes par vague de 5 : entraîneurs sur une dernière vague

Ordre du défilé

- Les drapeaux de toutes les associations
- Les associations
- Les Juges
- Les organisateurs
- Les trophées fédéraux

NOTA : les Aînées et Jeunesses effectueront 2 fois le mouvement d'ensemble.

Les 3 premières équipes classées au mouvement d'ensemble de chaque catégorie seront récompensées sur le podium des ensembles.

Après la proclamation du podium des mouvements d'ensemble, les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} au mouvement d'ensemble se placent en 2 lignes derrière le podium sur les points prévus à cet effet, pour les mettre en valeur pour le public et dans l'ordre ci-dessous :

3^{ème} F3A – 2^{ème} F3A – 1^{ère} F3A – 1^{ère} F2A – 2^{ème} F2A – 3^{ème} F2A

Podium

3^{ème} F3J – 2^{ème} F3J – 1^{ère} F3J – 1^{ère} F2J – 2^{ème} F2J – 3^{ème} F2J

Podium

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} dans chaque catégorie, ainsi que les podiums du mouvement d'ensemble se rassemblent dès la fin du palmarès Jeunesses pour le tour d'honneur des Championnes.

Défilé des championnes : avec pancarte, drapeau et récompenses

A la fin de la proclamation des résultats des jeunesses, le défilé des championnes se met rapidement en place dans l'ordre ci-dessous à gauche des tribunes quand on regarde ces dernières :

- En tête Fédéral 2 Aînées 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Mouvement d'ensemble Fédéral 2 Aînées 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Fédéral 3 Aînées 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Mouvement d'ensemble Fédéral 3 Aînées 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Fédéral 2 Jeunesses 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Mouvement d'ensemble Fédéral 2 Jeunesses 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Fédéral 3 Jeunesses 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}
- Mouvement d'ensemble Fédéral 3 Jeunesses 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème}

Les coupes et les licences ne seront remises qu'à partir de 15 h dans un algéco prévu à cet effet près du stade.

Le palmarès ne sera pas distribué sous forme papier. Il sera affiché tout autour du stade dès 15 h et consultable sur le site de la FSCF dès la fin du Festival.



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr